Voir plan de détail

ER 8

ER 7

Département du Rhône

Plan Local d'Urbanisme de la Commune de LONGES

5.1b - Plan d'ensemble SUD - échelle: 1/ 5000ème

MODIFICATION N°2

LEGENDE

- Ua : Zone urbaine dense
- Ub : Zone urbaine moins dense
  Secteur Ub1: secteur avec une Orientation d'aménagement et de programmation
- Ue: Zone urbaine réservée à l'accueil d'équipements collectifs
- AUc : Zone d'urbanisation future (habitat)
- 1AU : Zone d'urbanisation future (habitat) avec orientation d'aménagement
- N : Zone naturelle
- Nt : Zone naturelle d'équipements touristiques
- Nh : Zone naturelle, habitats groupés (hameaux)
- Nc: Zone de carrières
- A : Zone agricole
- As: Zone agricole "stricte"
- Espaces boisés classés
- Emplacements réservés (ER)
- Bâtiments à valeur patrimoniale
- Constructions récentes (indication)
- Zones de risques géologiques 1
- Zones de risques géologiques 2: constructions interdites sur les pentes de plus de 20 °
- Zones de risques géologiques 3: constructions interdites sur les pentes de plus de 10 °
- Secteur d'orientation d'aménagement
- Servitude de mixité sociale au titre de l'article L123 2 b)
- Bâtiment eligible au titre de l'article L123 3 1°